



SOCOTEC BELGIUM ASBL

8013

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT	xistante	
N° de rapport : 23/16/14/19/103			
Concerne ☐ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique			
Type d'habitation			
Demandeur: Ce LTT Colore SelA NG			
Personne sur place :	<u>C</u>		******
Adresse de la visite: Leur Heuseux, 52 46 8	0 50	m MAG	Ne
Adresse de la visite :	t: NC		
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis	□ 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :	-	2	
Tension d'utilisation : ☐ Protection générale du branche ☐ 3N400 V ☐ 3x230V ☐ 2x230V ☐ 1N400V	ement:e	A	
23N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux :	ombre de circu	uits terminaux : 🗻	19
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	dorog.
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs		X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		V	
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels			
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		X	
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : 3.4 $M\Omega$	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre : \mathcal{A} . \mathcal{A} . \mathcal{A} . \mathcal{A} .	X		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individue Manquements / Notes :	de l'agent SO	OTEC BELGIUM	asbl.
some and the state of the state			
Voil Avvexe		HT 2000 00 00 00 00 00 00	
AND A STANDARD ROOM OF THE AMERICAN AND AND AND AND AND AND AND AND AND A			
AND NOTION IN THE PARTY AND A SECOND ASSESSMENT OF THE PARTY AND ADDRESS AND A			N II N S ME US
Conclusion:			RA
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain cer	strâla páriadia.	io antiè affantian	P/S
le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	more perioaiqu	le est a effectuer	dalis
		tua 116 % - 7 - 4	072
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signa	complementa ature de l'acte (ire est a executer de vente.	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/o
☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen-	somplémentair	e est à exécuter r	parte 3
même organisme en vue de compléter le dossier.			fr)/0

Nom et visa du demandeur pour réception :

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBI

CUFFARO Domenico

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

1/2

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA nº BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport N: 0687 23/16 M11/03	
 □ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. □ Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. □ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre. 	
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :	
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.	
☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :	
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : Coffet ,	
Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants : **Absorber de plan stocht que et Plinst Albha **Alborrer de plan stocht que et Plinst Albha **Albert de plan stocht que et	1
du celled & mons Vans Conteillous Cost	
Semplocement du coffee de la recontinere ment de celui à X Vu d'absonce de plans	٩
electrique vous se pou vous de les mines le	
Tenderant et alsentissants de certains Circinos	1
www.certigreen.be	
Tél. 0471/580.708	